

YVELINES

N°26

Objet :

TRAVAUX DE RENOVATION
DES SANITAIRES DES
ECOLES ELEMENTAIRES
LANGEVIN ET WALLON

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

9 AVRIL 2024

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2024

Date d'affichage de la
convocation :

3 AVRIL 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 29

Membres représentés : 03

Membres absents : 03

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI.	pouvoir à	François DAZELLE
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT

Etaient absents :

Jean-Marc JUSTINE
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Nicole MARTIN

VOTE :

UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2024**N° 26****OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DES SANITAIRES DES ECOLES ELEMENTAIRES LANGEVIN ET WALLON****Rapporteur : M. François DAZELLE**

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,
VU l'avis de la Commission Municipale Finances et développement économique du 02/04/2024

Considérant le projet de travaux de rénovation des sanitaires des écoles élémentaires Langevin et Wallon

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la procédure de passation des marchés de travaux de rénovation des sanitaires des écoles élémentaires Langevin et Wallon
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** M. le Maire à attribuer et signer lesdits marchés.
- **ARTICLE 3 : DECIDE** que M. le Maire, par délégation, sera chargé de prendre conformément aux règles applicables notamment aux marchés publics, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement desdits marchés ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **ARTICLE 4 : CHARGE** M. le Maire de toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire



Marc HONORE

Délibération publiée le :

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20240409-026DEL24_RENOV-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.